

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2007

131x07

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE Monsieur D'ANCONA

Monsieur D'ANCONA Jean Baptiste domicilié à Les Pennes Mirabeau, 81 Val St Georges avait acquis à la date du 18 Juillet 1989 une concession trentenaire située au cimetière des Cadeneaux, Carré 9 rang 1 n° 18 pour la somme de 1 483,33 FF (226,13 €).

Par lettre en date du 16 mai 2007, **Monsieur D'ANCONA Jean Baptiste** demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 1 483,33 FF (226,13 €) qui sera remboursée à **Monsieur D'ANCONA Jean Baptiste** au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur D'ANCONA Jean Baptiste**
- PRECISE que les crédits nécessaire à ce remboursement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE